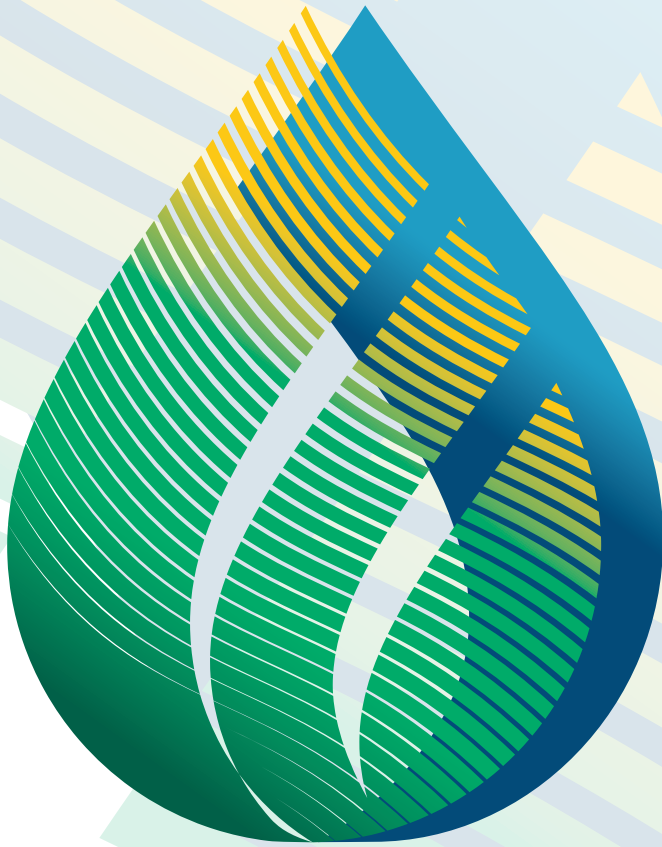




Organisation
mondiale de la Santé



RegNet

Réseau international des
régulateurs de l'eau de boisson et
de l'assainissement de l'OMS

Mandat

Réseau international des régulateurs de l'eau de boisson et de l'assainissement de l'OMS

Mandat

© **Organisation mondiale de la Santé 2025**

Certains droits réservés. La présente publication est disponible sous la licence Creative Commons Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Partage dans les mêmes conditions 3.0 IGO (CC BY NC-SA 3.0 IGO ; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo>).

Contexte

La réglementation peut être un outil puissant pour améliorer la sécurité des services d'approvisionnement en eau de boisson et d'assainissement. L'absence de réglementation, à l'inverse, peut compromettre l'obligation de rendre compte, entraînant des risques accrus pour la santé publique. Ces risques peuvent passer inaperçus jusqu'à la survenue de flambées épidémiques de maladies liées à l'eau et à l'assainissement. Même lorsqu'il existe un cadre réglementaire, celui-ci n'est pas toujours utilisé de façon optimale pour maximiser les retombées positives sur la santé publique et garantir la fourniture de services abordables et pérennes qui répondent aux critères de qualité convenus.

Pour combler ces lacunes, l'approche de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) consiste à inciter les régulateurs à traduire plus rapidement ses orientations normatives en normes et réglementations nationales appropriées et axées sur la santé concernant l'eau de boisson et l'assainissement, mais également à aider les pays à appliquer ces réglementations en leur fournissant une assistance technique et en facilitant le soutien entre pairs et la mise en commun des bonnes pratiques. Le Réseau international des régulateurs de l'eau de boisson et de l'assainissement de l'OMS (RegNet) est une instance internationale destinée à promouvoir et à partager les bonnes pratiques en matière de réglementation des services d'approvisionnement en eau de boisson et d'assainissement dans le but de protéger la santé publique.

Il a été créé en 2008 en réponse à plusieurs demandes d'États Membres exprimant le souhait d'une meilleure prise en compte des questions réglementaires relatives à l'eau de boisson. Son périmètre d'intervention s'est ensuite étendu à l'assainissement.

RegNet compte plusieurs réussites notables à son actif. Le réseau a notamment dispensé des ateliers de formation et de renforcement des capacités, animé des échanges sur certains aspects réglementaires politiquement sensibles, donné son avis sur l'utilisation des données réglementaires dans le cadre du suivi mondial de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, et noué des partenariats stratégiques avec des réseaux régionaux de régulateurs.

Le présent mandat décrit l'objectif de RegNet, sa structure et son fonctionnement.

Objectif

Renforcer la capacité des régulateurs de l'eau de boisson et de l'assainissement à favoriser la fourniture de services sûrs et bien gérés et à protéger la santé publique.

Objectifs stratégiques

1. Soutenir la mise en place et l'application de cadres réglementaires fondés sur les risques pour les services d'approvisionnement en eau de boisson et d'assainissement afin de protéger la santé publique.
2. Encourager la surveillance et la réglementation des petits systèmes d'approvisionnement en eau, notamment en milieu rural.
3. Encourager la surveillance et la réglementation de l'assainissement, en particulier pour les services non raccordés à un réseau d'égouts.
4. Renforcer les capacités des acteurs à mettre en œuvre de bonnes pratiques et des interventions fondées sur des données probantes pour répondre aux nouvelles difficultés réglementaires.

Résultat attendu

Les régulateurs de l'eau de boisson et de l'assainissement développent et améliorent constamment leurs capacités à élaborer des réglementations, les mettre en œuvre, les suivre et/ou les faire appliquer, mais également à combler les failles réglementaires. Cela contribue à assurer la sécurité de l'eau de boisson et la gestion sécurisée de la chaîne des services d'assainissement, afin de protéger la santé publique dans le cadre d'une prestation de services bien gérée.

Périmètre d'intervention

Les activités de RegNet portent sur la protection de la santé publique dans les services d'approvisionnement en eau de boisson et d'assainissement. Le réseau procède notamment à une évaluation proactive des risques et assure la gestion des risques liés à la sécurité de l'eau de boisson et de l'assainissement (planification de la sécurité de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement). Pour les services d'approvisionnement en eau de boisson, il travaille également sur la qualité, la quantité, l'accessibilité et la fiabilité des approvisionnements en eau, ainsi que sur le recensement des incidents potentiels de maladies transmises par l'eau et la riposte à ces événements. En revanche, l'eau en bouteille ne relève pas de son mandat, les normes internationales pour l'eau de boisson en bouteille étant gérées par le Codex Alimentarius.

Concernant l'assainissement, le périmètre d'intervention de RegNet couvre les questions de santé publique et la qualité des services à toutes les étapes de la chaîne des services d'assainissement : toilettes sûres dans tous les environnements, confinement, transport, traitement (sur site ou hors site) et élimination ou réutilisation des excréments, étant entendu que bon nombre de ces étapes ne font l'objet que d'un contrôle limité (voire inexistant) dans de nombreux pays. Les aspects liés à la santé et à la qualité des services peuvent poser des risques pour les utilisateurs, les travailleurs et les communautés si les déchets fécaux ne sont pas gérés en toute sécurité à toutes les étapes de la chaîne des services d'assainissement.

Le champ d'intervention de RegNet s'étend également à la mise en œuvre des réglementations, et le réseau cherche notamment à optimiser la structure et le fonctionnement des pouvoirs publics et des institutions afin de renforcer l'efficacité des systèmes réglementaires. RegNet concentre essentiellement ses efforts sur les questions de santé publique dans la réglementation des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, mais l'efficacité de l'utilisation des ressources et la coordination intersectorielle constituent des aspects importants de la réglementation de ces services. C'est pourquoi le réseau, dans une démarche proactive, engage le dialogue et collabore avec d'autres acteurs qui œuvrent à l'accessibilité financière et à la durabilité des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et soutiennent leur réglementation sur le plan économique ou environnemental, le cas échéant.



© OMS / Malin Bring

Structure et fonctionnement du réseau

Les activités de RegNet comprennent des interactions entre le Secrétariat de l'OMS, les membres du réseau et les principaux partenaires et parties prenantes.

Membres

L'adhésion au réseau RegNet est ouverte à tous les régulateurs de l'eau de boisson et de l'assainissement, un régulateur étant ici défini comme un professionnel chargé de garantir la sécurité et la qualité de la production d'eau de boisson et/ou des services d'assainissement en établissant ou en appliquant des normes et des réglementations appropriées, ou d'assurer la surveillance de la qualité de l'eau au niveau national ou infranational.

Les membres participent en tant que représentants de leur organisme respectif, et pour garantir un certain équilibre dans la composition du réseau, *l'adhésion à RegNet ne peut être accordée au maximum qu'à deux à trois personnes par pays*. Lorsque le contrôle réglementaire est assuré par plusieurs organismes, selon que les services soient ou non en réseau par exemple, RegNet peut accueillir un représentant de chaque organisme. Par ailleurs, lorsqu'il existe dans un pays des organismes réglementaires infranationaux, par exemple au niveau des provinces ou des États, chaque organisme infranational peut être représenté par un membre.

Les rôles et responsabilités des membres de RegNet sont les suivants :

- ✓ Apporter des conseils éclairés et un appui aux autres membres sur des questions réglementaires spécifiques, selon les besoins ;
- ✓ Contribuer à l'élaboration des normes et documents de bonnes pratiques de l'OMS ainsi qu'à d'autres activités programmatiques liées à la réglementation proposées par le Secrétariat de l'OMS ;
- ✓ Partager des informations avec le Secrétariat et d'autres membres sur les questions d'eau de boisson et d'assainissement susceptibles de présenter un intérêt au niveau international pour les membres, notamment sur les évaluations des risques de nouveaux contaminants, les bonnes pratiques recensées, etc.,
- ✓ Encourager et promouvoir des activités destinées à atteindre les objectifs de RegNet, mais également des synergies avec d'autres organismes, au sein de RegNet et/ou de leur groupe ;
- ✓ Promouvoir et favoriser l'élargissement du réseau à d'autres pays ; et
- ✓ Orienter l'amélioration de la qualité en fournissant un retour d'information structuré et en contribuant à l'élaboration de plans stratégiques pour le réseau.

Devenir membre de RegNet

- Les parties intéressées peuvent faire une demande d'adhésion auprès de l'OMS, qui confirmera leur rôle et évaluera leur requête. Les nouvelles adhésions seront communiquées aux membres du réseau par l'OMS.
- L'OMS peut également cibler des membres potentiels préalablement identifiés afin de garantir la diversité et la mobilisation du réseau.
- Les nouveaux membres rempliront un bref formulaire d'enquête dans lequel ils décriront les secteurs de l'approvisionnement en eau de boisson et/ou de l'assainissement ainsi que le cadre réglementaire dans leur pays.
- D'autres personnes ou organisations possédant une expertise et une expérience spécifiques dans le contrôle de l'eau de boisson et/ou de l'assainissement ou dans d'autres domaines pertinents peuvent être invitées à rejoindre le réseau et à participer à ses réunions en tant qu'observateurs ou conseillers, selon les besoins et au cas par cas, en raison de leurs activités et de leur capacité à contribuer sur une base technique ou de projet.

Les membres qui quittent leur poste au sein de l'organisme qu'ils représentent doivent en informer le Secrétariat de l'OMS dans les meilleurs délais, mais aussi identifier et former un remplaçant.

Secrétariat

L'OMS assure le secrétariat de RegNet et coordonne les activités du réseau. L'organisation peut diriger une ou plusieurs activités (au même titre que tous les autres membres) ou jouer un rôle de partenaire ou d'animateur dans des activités mises en œuvre par des membres. Le Secrétariat de l'OMS est responsable des activités suivantes :

■ Gestion opérationnelle du réseau, notamment :

- diriger l'élaboration de la stratégie et du plan de travail du réseau ;
- diriger les efforts de mobilisation des ressources ;
- tenir à jour la base de données des membres et les plateformes de communication ;
- coordonner la planification et l'organisation des réunions, des webinaires et d'autres forums de discussion ; et
- coordonner les collaborations et les échanges avec les partenaires ;

■ Coordonner les activités techniques du réseau, notamment :

- fournir/faciliter des conseils et une assistance techniques sur des questions spécifiques liées à l'eau de boisson et à l'assainissement, à distance par échange de courriers électroniques ou par le biais de webinaires, en organisant des ateliers nationaux ou de renforcement des capacités, ou encore par le biais d'évaluations croisées par les pairs ;
- faciliter les échanges rapides d'informations en cas de situation d'urgence liée à l'eau de boisson ou à l'assainissement ou d'incident de santé publique ; et
- partager des informations et/ou solliciter des contributions sur l'élaboration des normes de l'OMS et d'autres activités programmatiques en lien avec la réglementation.



ESAWAS_43: © ESAWAS

Principaux partenaires

Dans le cadre de RegNet, l'OMS travaille en collaboration avec des partenaires et parties prenantes clés afin de promouvoir et renforcer la réglementation des services d'approvisionnement en eau de boisson et d'assainissement. Ces partenaires et parties prenantes comprennent :

Les réseaux régionaux de régulateurs :

RegNet compte parmi ses partenaires plusieurs réseaux régionaux de régulateurs, notamment l'*Association des régulateurs de l'eau et de l'assainissement des Amériques* (ADERASA) en Amérique latine, le Réseau européen des régulateurs de l'eau de boisson (ENDWARE) et l'*Association des régulateurs de l'eau et de l'assainissement d'Afrique de l'Est et du Sud* (ESAWAS). La collaboration avec ces réseaux régionaux vise à accélérer le partage entre les pays des régions concernées et à diffuser plus largement l'expérience de RegNet et les enseignements tirés par le réseau.

Des organismes d'assistance externes, des organisations non gouvernementales internationales et des institutions de financement :

Outre les réseaux régionaux de régulateurs, l'OMS collabore également avec divers partenaires dans le cadre de RegNet afin d'accélérer l'apprentissage et le partage d'expérience et de favoriser l'amélioration des réglementations, notamment :

- le forum des régulateurs de l'**Association internationale de l'eau**, qui réunit les régulateurs économiques, environnementaux et de la qualité des services ;
- le **Centre International de l'eau de Lisbonne (LIS-Water)**, chargé de renforcer les politiques publiques ainsi que la réglementation et la gestion des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement ;
- le **partenariat Eau et assainissement pour tous**, qui réunit des plateformes multipartites (notamment un groupe composé de services collectifs et de régulateurs) afin d'impulser une volonté politique, de garantir une bonne gouvernance et d'optimiser le financement du secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène ;
- le **Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)** et l'**Institut suédois de recherche sur l'environnement IVL**, qui œuvrent au renforcement de la gouvernance et de la redevabilité dans le secteur de l'eau et de l'assainissement ; et
- des institutions de financement telles que la **Banque africaine de développement**, la **Banque asiatique de développement**, la **Banque interaméricaine de développement** et la **Banque mondiale**, qui soutiennent les réformes politiques et institutionnelles dans les pays, notamment en matière de réglementation économique.

Compte tenu de l'attention portée par RegNet à la question de la santé publique dans la réglementation de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, la coopération avec ces partenaires a pour but d'encourager des efforts complémentaires dans d'autres domaines de la régulation.

Activités

Une attention particulière a été accordée à la confidentialité afin que les régulateurs puissent disposer d'un espace dans lequel discuter, échanger sur des questions importantes et décider, dans les situations délicates, des mesures à prendre dans l'intérêt de la santé publique. Les informations, questions et préoccupations échangées peuvent éventuellement être transmises aux membres du personnel de l'OMS et à certains membres d'autres réseaux de l'OMS ou des comités consultatifs d'experts des Directives sur la qualité de l'eau de boisson et des *Directives sur l'assainissement et la santé* pour examen ou intégration dans les futurs documents et supports, mais les informations spécifiques à un pays donné ne seront pas rendues publiques sans le consentement explicite du membre concerné.

Réunions

Le réseau RegNet s'efforcera de se réunir en personne au moins une fois par an. Des réunions supplémentaires pourront être organisées par téléconférence si nécessaire.

Dans la mesure du possible, les réunions seront organisées en parallèle d'autres événements internationaux afin de limiter les frais de déplacement et les autres coûts. Le réseau peut également planifier des réunions sur un thème régional, décalées par rapport aux réunions mondiales, et organiser des formations facultatives ou des événements parallèles sur des sujets pertinents juste avant ou juste après la réunion de ses membres.

Avant d'être publiés, les comptes rendus de chaque réunion seront communiqués au réseau par l'OMS pour examen et commentaires. Les informations sensibles ne seront pas publiées sans le consentement des membres concernés.

Les participants prendront en charge leurs frais de déplacement et d'hébergement pour les réunions. Sous réserve de disponibilité budgétaire, l'OMS pourra prendre en charge les frais de déplacement et verser des indemnités journalières.

Les membres pourront proposer d'accueillir les réunions annuelles du réseau. Ils seront alors responsables de l'organisation de la réunion en liaison avec le Secrétariat de l'OMS.

Plan de travail

- Les membres de RegNet proposeront un programme d'activités pour l'année ou les années à venir lors des réunions annuelles du réseau, conformément aux objectifs du réseau.
- Tout membre de RegNet peut proposer un thème ou un projet à inclure dans le plan de travail.
- Les activités du plan de travail sont convenues sur la base d'un consensus majoritaire des membres du réseau et recommandées à l'OMS pour décision finale.
- S'il survient un problème qui exige une intervention rapide de RegNet afin de protéger la santé publique, cette question peut être ajoutée au plan de travail.
- Des groupes de travail peuvent être constitués afin de coordonner les efforts sur des questions spécifiques. Ces groupes se composeront d'un(e) responsable et de membres sélectionnés au sein du réseau RegNet.
- Des experts peuvent être invités à intégrer le réseau ou un groupe de travail selon les besoins, en raison de leurs activités et de leur capacité à contribuer sur une base technique. Le cas échéant, RegNet collaborera avec d'autres réseaux ou acteurs du secteur.
- Sauf identification de ressources spécifiques, les activités seront entreprises par les membres de RegNet sur la base du volontariat. Les activités proposées doivent donc être en adéquation avec la disponibilité et la capacité des membres.

Communication

L'OMS assurera pour RegNet l'hébergement et la tenue d'un forum virtuel qui permettra aux membres de partager des informations et de discuter des problèmes sur un espace de travail électronique sécurisé. Sur ce forum, les membres pourront publier des annonces, créer des bibliothèques d'informations et engager des discussions ou y prendre part. Le forum virtuel servira également d'espace de stockage pour les documents du réseau et les supports de réunion.

Afin que cet espace de travail soit sécurisé, les membres de RegNet devront s'inscrire et créer un mot de passe pour accéder au forum virtuel. Pour garantir la confidentialité des échanges et des discussions, les membres du réseau sont en outre invités à identifier tout problème ou document confidentiel et à faire preuve de discrétion s'ils partagent des informations en dehors du réseau.

Suivi et évaluation du réseau

L'OMS sollicitera régulièrement les membres de RegNet afin de recueillir leurs suggestions, leurs propositions et leurs commentaires concernant les priorités, les activités et l'organisation de RegNet. Des rapports périodiques sur les activités, les résultats et les produits seront préparés par le Secrétariat avec la contribution des membres du réseau.

Ressources

RegNet a besoin de ressources pour atteindre ses objectifs de durabilité. Il peut bénéficier de différents types de soutien, parmi lesquels :

- le financement des coûts des réunions du réseau, ou des contributions directes versées à l'OMS pour la gestion de RegNet ;
- l'accueil et/ou la co-organisation des réunions du réseau ;
- des contributions destinées à des activités spécifiques ; et
- des conseils, des orientations et des contributions d'experts.





Organisation mondiale de la Santé

Pour en savoir plus :

regnet@who.int

www.who.int/groups/international-network-of-drinking-water-and-sanitation-regulators